



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada
3427 Faithfull Avenue
Saskatoon SK S7K 8H6

Attention :
Trudy Heleta
53900-16-2403848

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
3427 Faithfull Avenue
Saskatoon SK S7K 8H6

Title — Sujet:	
Fire Alarm Systems Annual Inspection	
Solicitation No. — No. de l'invitation	
53900-16-2403848	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation	Date:
001	September 15, 2016
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG	
53900-16-2403848	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin	
at /à : 2 :00 p.m. CST	
on / le : September 30, 2016	
F.O.B. — F.A.B.	
Plant – Usine:	Destination: X Other-Autre: Edmonton Institution
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à:	
Trudy Heleta or e-mail : 501Contracts@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone:	Fax No. – No de télécopieur:
306-659-9253	306-659-9317
Destination of Goods, Services and Construction:	
Destination des biens, services et construction:	
Edmonton Institution 21611 Meridian Street Edmonton AB	
Instructions: See Herein	
Instructions : Voir aux présentes	



Solicitation Amendment 001 is issued to:

1. Amend the Annex D – Mandatory Requirement M3

Note: In order for your bid to be considered you must attend the mandatory site visit.

Delete: **Annex D. Evaluation Criteria** in its entirety; and

Insert: The following, new **Annex D – Evaluation Criteria**:

Annex D Evaluation Criteria

1.0 Technical Evaluation:

1.1 The following elements of the proposal will be evaluated and scored in accordance with the following evaluation criteria.

- Mandatory Technical Criteria
- Lowest price per hour for their Technicians

It is imperative that the proposal address each of these criteria to demonstrate that the requirements are met.

1.2 LISTING EXPERIENCE WITHOUT PROVIDING ANY SUBSTANTIATING DATA TO SUPPORT WHERE, WHEN AND HOW SUCH EXPERIENCE WAS OBTAINED WILL RESULT IN THE STATED EXPERIENCE NOT BEING CONSIDERED FOR EVALUATION PURPOSES.

1.3 All experience must be strictly work-related. Time spent during education and/or training will not be considered, unless otherwise indicated.

1.4 Experience must be demonstrated through a history of past projects, either completed or on-going.

1.5 References must be provided for each project/employment experience.

I. Where the stated experience was acquired within a Canadian Federal Government Department or Agency **as a Public Servant**, the reference must be a Public Servant who had a supervisory role over the proposed resource during the stated employment.

II. Where the stated experience was acquired within a Canadian Federal Government Department or Agency **as a consultant**, the reference must be the Public Servant who was identified as the Project Authority of the project on which the proposed resource acquired the experience.

III. References must be presented in this format:

- a. Name;
- b. Organization;
- c. Current Phone Number; and
- d. Email address if available

1.6 Response Format

I. In order to facilitate evaluation of proposals, it is recommended that bidders' proposals address the mandatory criteria in the order in which they appear in the Evaluation Criteria and using the numbering outlined.



- II. Bidders are also advised that the month(s) of experience listed for a project or experience whose timeframe overlaps that of another referenced project or experience will only be counted once. For example: Project 1 timeframe is July 2001 to December 2001; Project 2 timeframe is October 2001 to January 2002; the total months of experience for these two project references is seven (7) months.
- III. For any requirements that specify a particular time period (e.g., 2 years) of work experience, CSC will disregard any information about experience if the technical bid does not include the required month and year for the start date and end date of the experience claimed.
- IV. CSC will also only evaluate the duration that the resource actually worked on a project or projects (from his or her start date to end date), instead of the overall start and end date of a project or a combination of projects in which a resource has participated.

MANDATORY TECHNICAL CRITERIA

#	Mandatory Technical Criteria	Bidder Response Description (include location in bid)	Met/Not Met
M1	The Bidder must provide proof of licensing/certification to perform the service on Fire Alarm and Sprinkler Inspection, testing and certification. Please provide <i>copy</i> of certificates.		
M2	Confirmation that the required certificate of insurance will be provided within 10 days of the any contract award		
M3	Must attend Mandatory Site Visit on September 20, 2016. Please contact Doug Zwicker at (780)860-9267 to obtain the necessary form for site security clearance		
M4	Must indicate years of experience performing fire alarm system and fire sprinkler system inspections		

Bidders must meet all the mandatory requirements of the RFP, any bids not meeting all the mandatory requirements will be considered non responsive and will not be considered further.

In the event of a multiple bidders who have met the mandatory requirements and have identical lowest hourly price, the winning bidder will be awarded based on their years of experience in performing fire alarm system and fire sprinkler system inspections.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 001 à l'invitation est émise pour:

1.Modifier Annexe D – Critères d'évaluation - Exigence obligatoire O3

Remarque: Pour que votre candidature soit considérée , vous devez assister à la visite obligatoire des lieux .

Supprimer: **Annexe D – Critères d'évaluation dans son intégralité; et**

Insérer: **Le le nouvel article Annexe D – Critères d'évaluation:**

Annexe D – Critères d'évaluation

1.0 Évaluation technique

1.1 Les éléments ci-dessous de la proposition seront évalués et cotés conformément aux critères d'évaluation qui suivent.

- Critères techniques obligatoires
- Prix à l'heure le plus bas des techniciens de l'entrepreneur

Il est impératif que les soumissionnaires satisfassent à chacun de ces critères pour démontrer leur respect des exigences.

1.2 TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES PRÉCISANT OÙ ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE SERA IGNORÉE AU COURS DE L'ÉVALUATION.

1.3 Tous les exemples d'expérience doivent être strictement liés au travail. Les périodes d'études et de formation ne seront pas prises en considération, à moins d'indication contraire.

1.4 Il faut prouver son expérience en décrivant des projets antérieurs, qu'ils soient terminés ou en cours.

1.5 Des références doivent être fournies pour chaque projet ou expérience de travail.

I. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que fonctionnaire**, le répondant doit être un fonctionnaire qui assurait la supervision de la ressource proposée au cours de la période d'emploi mentionnée.

II. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que consultant**, le répondant doit être le fonctionnaire chargé du projet dans le cadre duquel la ressource proposée a acquis l'expérience.

III. Les références doivent être présentées comme suit :

- a. Nom
- b. Organisme
- c. Numéro de téléphone actuel
- d. Adresse de courriel si elle est connue

1.6 Présentation de la réponse

I. Afin de faciliter l'évaluation des propositions, il est recommandé que les soumissionnaires abordent, dans leur proposition, les critères obligatoires dans l'ordre où ils figurent dans le tableau *Critères d'évaluation*, en utilisant la numérotation présentée.



- II. De plus, les soumissionnaires doivent savoir que le nombre de mois d'expérience mentionné pour un projet ou une expérience dont la période d'acquisition chevauche la période d'un autre projet ou d'une autre expérience ne sera pris en considération qu'une seule fois. Par exemple, si le projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001 et que le projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002, le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets sera de sept (7) mois.
- III. En ce qui a trait aux exigences précisant une période de temps particulière (p. ex. deux années) d'expérience professionnelle, le SCC ne tiendra pas compte des renseignements relatifs à l'expérience si l'offre technique ne fait pas état du mois et de l'année des dates de commencement et de fin de la période d'accumulation de l'expérience revendiquée, comme requis.
- IV. Le SCC évaluera par ailleurs seulement la période de temps pendant laquelle la ressource a effectivement travaillé sur un ou plusieurs projets (de la date de commencement à la date de fin), plutôt que l'ensemble de la période s'étalant entre la date de commencement et la date de fin d'un projet ou d'une combinaison de projets auxquels une ressource a participé.

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

N°	Critères techniques obligatoires	Description de la réponse du soumissionnaire (préciser l'emplacement dans la soumission)	Respecté/Non respecté
O1	Le soumissionnaire fournira une preuve qu'il est titulaire du permis/de l'agrément requis pour assurer les services d'inspection, d'essai et de certification des systèmes d'alarme incendie et d'extinction automatique. Veuillez annexer une copie des certificats pertinents.		
O2	Confirmation que le certificat d'assurance requis sera fourni dans les dix jours suivant l'adjudication d'un contrat.		
O3	Doit être présent à la visite obligatoire sur les lieux le 20 septembre 2016. S'il vous plaît communiquer avec Doug Zwicker au (780)860-9267 pour obtenir la forme nécessaire pour la sécurité du site.		
O4	Doit préciser le nombre d'années d'expérience qu'il possède de l'exécution d'inspections de systèmes d'alarme incendie et d'extinction automatique.		

Les soumissionnaires doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires de la DP. Les soumissions ne satisfaisant pas à toutes les exigences obligatoires seront jugées non recevables et ne seront pas considérées davantage.

Si plusieurs soumissionnaires ayant satisfait aux exigences obligatoires offrent un prix horaire minimal identique, le soumissionnaire retenu sera choisi en fonction de ses années d'expérience de l'exécution d'inspections de systèmes d'alarme incendie et d'extinction automatique.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.